

11 juillet 2013

N° 24 – 2013

## **SCOR estime les pertes nettes avant impôts provenant des inondations récentes en Europe à EUR 80 millions après rétrocession et reconstitutions**

Les inondations de grande ampleur survenues au mois de juin en raison de la crue de l'Elbe, du Danube et de la Vltava ont eu des répercussions économiques importantes et représentent les inondations les plus graves en Europe centrale depuis 2002. Si Prague et Dresde ont en grande partie été épargnées par les inondations grâce aux importants investissements réalisés en 2002 dans la protection contre les inondations, d'autres villes telles que Passau et Magdebourg, en Allemagne, ont été particulièrement touchées.

SCOR estime les pertes nettes avant impôts provenant des inondations récentes en Europe à EUR 80 millions après rétrocession et reconstitutions. Même s'il faudra un certain temps avant de pouvoir déterminer le montant exact des pertes, les estimations de SCOR s'appuient principalement sur les informations fournies par nos clients et sur des analyses des expositions dans les zones sinistrées. SCOR prévoit pour le secteur des pertes assurées comprises entre EUR 3 et 3,5 milliards avec une période de retour d'environ 15-25 ans pour l'Europe.

**Victor Peignet, CEO de SCOR Global P&C**, déclare : « SCOR tient à exprimer son soutien à toutes les personnes qui ont été touchées par ces inondations. Avec les inondations en Europe centrale et plus récemment à Calgary et à Toronto, au Canada, l'augmentation des pertes mondiales liées aux inondations se poursuit. Les perturbations économiques associées soulèvent d'importants problèmes de soutenabilité pour la société, et représentent un véritable défi pour les autorités locales et gouvernements nationaux du monde entier, qui doivent investir de manière appropriée dans la lutte contre les inondations et limiter la construction de nouvelles habitations dans les zones inondables. Bien que les inondations demeurent un risque particulièrement complexe à modéliser, SCOR est parvenu à limiter l'impact de cet événement grâce à sa forte diversification et à une appétence au risque contrôlée ».

\*

\* \*

11 juillet 2013

N° 24 – 2013

## Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2013 sous le numéro D.13-0106 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».